

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Réunie le 17 juillet 2025 à 14H00
Séance n°7

- Sur 38 membres,

Étaient présents ou représentés les 22 membres suivants

Collège des Professeurs

M. Jeanick BRISSWALTER
M. Stéphane AZOULAY
Mme Claudine BATAZZI
M. Luc PRONZATO

Collège des Autres Enseignants

Mme Anne VIGOUROUX
Mme Céline MASONI-LACROIX
Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
Mme Sarah LABAT-JACQMIN
M. William TATINIAN
M. Didier FORCIOLI

Collège des BIATSS

Mme Anne-Sophie COLDEFY
M. Erwan PHILIPPE

Collège des Étudiants

Représentants des Organismes de Recherche

Mme Marie-Pierre BALLARIN, IRD
M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS

Personnalités Qualifiées

Mme Karine VITTAZ, CIV Valbonne

Représentants des Etablissements Composantes

M. Alain AVENA, Villa ARSON
Mme Amélie CLISSON, PNSD

Représentants des Etablissements associés

Représentant du CHU de Nice

Représentants des collectivités territoriales

Membres absents ayant donné procuration

Mme Cécile AYERBE à Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN
Mme Barbara MEAZZI à M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Serge MILAN à M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Muriel BILLEREY à M. Stéphane AZOULAY
M. Marc DALLOZ à M. Alain AVENA, Villa ARSON
M. Rodolphe BOURRET, CHUN à M. Jeanick BRISSWALTER
Mme Françoise SIMON-PLAS, INSERM à M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS
Mme Maureen CLERC, INRIA à M. Sylvain DI GIORGIO, CNRS
M. Bernard ASSO, Conseil départemental 06 à M. Stéphane AZOULAY
Mme Elise TOSI, SKEMA à Mme Sophie BRICCA-DRUFFIN

Étaient absents ou excusés les 11 membres suivants

M. Frédéric CARLIN, INRAE
M. Bernard KLEYNHOFF, Conseil Régional PACA
M. Stéphane MAZEVET, OCA
M. Thierry MULLER, Ecole d'Art et de Design
M. Franck CHIKLI, Communautés Territoriales
Mme Patricia BRAUN, Cabinet In Extenso

M. Emmanuel BARRANGER, CAL
Mme Alicia TEIXEIRA ALVES
Mme Magali ALTOUNIAN, Métropole NCA
M. Flavio CONTAT
M. Maxime GRANGE

Invités présents

M. Christophe PROUDHOM, Rectorat de Nice
M. Régis BRANDINELLI, DGS
M. Stéphane NGO MAI, VP Ulysseus et Partenariats Internationaux
M. Pierre FRENDON, EUR LIFE
Mme Pauline ROBINEAU, DRH
Mme Jennifer BAUDON, DRH
Mme Léa DEMOUSSY, DRH
M. Franck BRILLET, INSPE
M. Boualem ALIOUAT, IUT
M. Ali DOUAI, VP Formation et Innovation pédagogique
Mme Caroline MATTEI, DAJIM
M. Célestin BEASTE, DAJIM
Mme Marie-Sophie BERGER, DAJIM
Mme Nadine GROSSO, DAJIM

La séance est présidée par M. Jeanick BRISSWALTER, Président d'Université Côte d'Azur. Elle débute à 14 h.

3

PRÉAMBULE

M. Jeanick BRISSWALTER évoque la mise en place des contrats d'objectifs, de moyens et de performance. Une réunion s'est tenue le matin même à ce sujet avec le recteur de région et le recteur de la recherche et de l'innovation, dans le but d'initier une phase pilote. Deux régions sont concernées, à savoir la Nouvelle-Aquitaine et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Pour rappel, en 2020, un dialogue de performance a été ouvert. Il s'agissait d'un échange initié avec le ministère sur un certain nombre de projets à soutenir ou à mettre en avant. Ce dialogue se tenait annuellement et visait à financer des projets (un à deux par an).

En 2023, un contrat d'objectifs, de moyens et de performance a été mis en place sur trois ans, selon plusieurs vagues. L'Université de la Côte d'Azur a défendu le contrat d'objectifs, de moyens et de performance au mois de décembre 2024, avec six items fixés par le ministère :

- le pilotage des formations ;
- la recherche et l'innovation ;
- la transition énergétique ;
- le pilotage de l'établissement ;
- la vie étudiante et la vie de campus ;
- la signature scientifique de l'établissement.

L'Université Côte d'Azur a été amenée à présenter des projets pour chacun des items, étant entendu que l'enveloppe totale ne pouvait pas dépasser 0,8 % de la SCSP sur les trois années du contrat. L'évaluation de la DGESIP, qui a eu lieu en 2024, s'est révélée très positive.

L'Université de la Côte d'Azur va ainsi percevoir pour ces projets une somme d'environ 5,4 millions d'euros pour une durée de trois ans.

M. Jeanick BRISSWALTER fait part d'une volonté du gouvernement de dépasser ces trois ans, et ce taux de 0,8 %.

Les contrats d'objectifs, de moyens et de performance constituent une autre manière de repenser l'allocation des moyens aux universités en fonction de leurs missions qui a été calculée historiquement sans que la clé de répartition entre université soit connue.

Pour mettre en place ce nouveau contrat d'objectifs, de moyens et de performance, il convient de proposer un projet d'établissement sur cinq ans, en phase avec la stratégie de l'établissement et qui correspondra à une demande de moyens. La feuille stratégique doit être coconstruite avec les collectivités territoriales et avec les organismes de recherche.

M. Jeanick BRISSWALTER précise que depuis 2020, Université Côte d'Azur a déjà signé des conventions de partenariat avec les organismes ou les collectivités.

Dans la région, quatre universités sont concernées par le pilote évoqué précédemment. Il a été rappelé aux quatre présidents de ces universités les éléments suivants :

- le besoin d'une valeur ajoutée pour la communauté ;
- les échanges doivent se faire dans le respect de l'autonomie des universités.

M. Jeanick BRISSWALTER déclare que des points d'étape seront faits régulièrement sur le sujet en Conseil d'Administration.

4

1) VALIDATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 10 juin 2025 est approuvé à la majorité des voix, 25 voix favorables et 2 abstentions.

I - QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

2) ADOPTION DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION ET PLAN D'ACTION PLURIANNUEL ACTION SOCIALE ET SQVCT ET ÉVOLUTIONS PROPOSÉES POUR 2025-2026

Présentations de Mmes Pauline ROBINEAU, Directrice des Ressources Humaines et Jennifer BAUDON, Responsable du Pôle Santé et Qualité de Vie au travail

Un avis favorable du CSAE du 17 juillet 2025 a été rendu (3 pour et 5 abstentions).

Mme Pauline ROBINEAU explique que les lignes de gestion sont un document traduisant une stratégie en matière de gestion des ressources humaines. Avant de proposer les évolutions pour 2025, il a semblé intéressant de reformaliser l'ensemble des éléments politiques, ce qui donne lieu à la présentation des lignes directrices de gestion « action sociale et QVCT ». Ces lignes directrices ont vocation à être enrichies au cours de l'année. Elles ont fait l'objet de plusieurs groupes de travail auxquels les partenaires sociaux ont été associés. Pour autant, ces

éléments sont toujours en cours de co-construction. Il s'agira donc de travailler sur de nouvelles propositions à la fin de l'année, de façon à enrichir la démarche.

À date, quatre axes prioritaires ont été définis :

- l'équité ;
- les conditions de travail ;
- la cohésion sociale et la culture ;
- l'amélioration du service au personnel.

Mme Jennifer BAUDON explique que le plan d'action pluriannuel se décline autour des axes ci-dessus. Elle propose d'aborder les actions prévues pour 2025 :

- la poursuite de la hausse du quotient familial ;
- les subventions pour la restauration ;
- l'élargissement de la subvention pour la plateforme de billetterie.

Mme Jennifer BAUDON rappelle que le quotient familial a été augmenté progressivement depuis 2023. Depuis plusieurs années, il demeurait au montant plancher de 12400 euros. Ce montant a été rehaussé à 13500 euros pour les prestations interministérielles et pour les aides spécifiques universitaires, à 15000 euros. En parallèle, il s'avère que le nombre de bénéficiaires n'a pas réellement augmenté. Or, l'objectif est d'élargir l'accès aux prestations sociales. Des simulations ont été réalisées dans ce cadre, tenant compte des différents profils de personnel, permettant d'augmenter le quotient à 16500 euros, sachant que la plupart des universités proposent un niveau de 14000 à 15000 euros.

5

En ce qui concerne la restauration, il existe actuellement trois conventions au niveau de l'établissement. Des réflexions ont été menées dans le but de proposer un prix accessible. Pour ce faire, cinq tranches ont été déterminées en adéquation avec la répartition de la population de l'université. Dans chacune de ces tranches, le salaire moyen a été défini, ce qui a permis d'adapter le pourcentage de prise en charge par l'université des repas. Ainsi, une prise en charge de 100 % des repas est prévue pour la première tranche (salaires les moins élevés). Sur la seconde tranche, le taux de prise en charge se porte à 42 %, sur la troisième tranche, 34 %, sur la quatrième tranche et sur la cinquième tranche, 19 %.

Mme Jennifer BAUDON indique que depuis 2025, le CROUS a rehaussé considérablement le prix de ses repas. Les tarifs passent ainsi de 4,34 euros à 7,17 euros et de 6,45 à 8,64 euros pour le personnel. La part agent passe de 4,32 à 7,08 euros selon les tranches définies.

Mme Jennifer BAUDON évoque enfin la proposition d'un calendrier annuel pour les subventions de la plateforme de billetterie, laquelle a vu le jour en juin 2023. L'offre s'est élargie progressivement. Le détail est présenté dans le document fourni aux membres de l'instance. En 2026, de nouvelles offres sont prévues.

Mme Jennifer BAUDON précise que toutes les mesures présentées sont financées par le budget dédié à l'action sociale de l'université.

Les lignes directrices de gestion et plan d'action pluriannuel action sociale et SQVCT et évolutions proposées pour 2025-2026 sont approuvés à la majorité des voix, 19 voix favorables et 8 abstentions.

Présentation de Mme Léa DEMOUSSY, Pôle Développement RH

Présenté au CSAE du 5 juin 2025.

Mme Léa DEMOUSSY évoque de nouvelles obligations depuis 2020, demandant aux universités de créer des plans d'action sur l'égalité. Université Côte d'Azur a ainsi créé son premier plan en 2021, qui s'est achevé en 2023. Le second plan court jusqu'en 2026.

Le ministère demande de dresser un bilan annuel.

Mme Léa DEMOUSSY fait part de quatre axes obligatoires dans les plans d'action d'égalité professionnelle et de deux axes ajoutés par la Direction de l'université. Ces derniers sont : la mixité dans les filières et l'intégration de la dimension de genre dans la recherche.

Les quatre axes obligatoires sont les suivants :

- Égalité de rémunération : il s'agit de mesurer les écarts entre les hommes et les femmes au sein de l'établissement en matière de rémunération. Plusieurs propositions d'actions ont été formulées à ce sujet ; la situation s'améliore chaque année.
- Garantie de l'égal accès des femmes et des hommes aux différents corps et grades : une formation est proposée sur le sujet et des actions de sensibilisation sont menées auprès des membres des comités de sélection d'enseignants-chercheurs. Cette démarche sera étendue à d'autres publics.
- Articulation des temps de vie : des travaux sont menés sur la création d'un guide à destination des parents au sein de l'université, les informant sur les aides auxquelles ils peuvent prétendre, ainsi que les dispositifs disponibles en interne. Ce guide devrait être finalisé à la fin de l'année.
- Les violences sexistes et sexuelles : des dispositifs ont été créés, il convient désormais de les faire connaître aux étudiantes et étudiants, ainsi qu'au personnel.

Les axes complémentaires sont les suivants :

- Mixité des filières : des actions de sensibilisation sont proposées notamment dans les lycées. En parallèle, les chiffres clés sur la mixité des filières vont être publiés prochainement.
- Intégration de la dimension de genre dans la recherche : un prix va être créé pour valoriser les travaux de recherche allant dans ce sens. Une journée d'étude annuelle est également prévue sur la prise en compte des genres dans la recherche.

Mme Sarah LABAT-JACQMIN s'enquiert des réactions de la Direction de l'Université en cas d'interventions d'étudiants s'opposant à certaines actions de sensibilisation allant dans le sens de l'égalité entre hommes et femmes.

Mme Léa DEMOUSSY explique que la priorité porte sur la prise en charge des étudiantes victimes de violence sexistes et sexuelles. En parallèle, des actions de sensibilisation sont menées auprès des associations étudiantes.

M. Jeanick BRISSWALTER fait part de la volonté de rétablir un équilibre entre hommes et femmes au niveau professoral, cette action est en cours.

Le bilan 2025 Plan Égalité Professionnelle est approuvé à l'unanimité des voix.

II - QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

4) DIRECTION DE L'INSTITUT D'INNOVATION ET DE PARTENARIATS ARÔMES PARFUMS COSMÉTIQUES

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

Un avis favorable unanime du Comité de Pilotage d'Établissement du 4 juillet 2025 a été rendu.

M. Stéphane AZOULAY explique que le mandat de M. Sylvain ANTONIOTTI étant arrivé à échéance, un appel à candidatures a été lancé. M. Sylvain ANTONIOTTI est le seul à s'être porté candidat à la Direction de l'institut.

La nomination de M. Sylvain ANTONIOTTI en qualité de Directeur de l'Institut d'Innovation et de Partenariats Arômes Parfums Cosmétiques est approuvée à la majorité des voix, 26 voix favorables et 1 abstention.

M. Jeanick BRISSWALTER annonce le lancement d'une chaire « Arômes parfums cosmétiques » avec les grands acteurs du territoire, de façon à valoriser le patrimoine dans ce domaine.

7

5) CRÉATION DE L'INSTITUT D'INNOVATION ET DE PARTENARIAT « INNOVATION HUB AGEING AND WELL-BEING »

Présentation de M. Stéphane NGO MAI, Vice-président Ulysseus et Partenariats Internationaux

Un avis favorable unanime du Comité de Pilotage Plénier du 4 juillet 2025 a été rendu.

M. Stéphane NGO MAI explique que, depuis le début de la semaine, une École d'été se tient à Nice, co-organisée avec l'OMS. Cet événement existe depuis trois ans. Dans le cadre de ces Écoles d'été, il a été décidé qu'Université Côte d'Azur se porte candidate au Collaborating Center de l'OMS. L'Université en fait donc désormais partie, sur la thématique de l'innovation appliquée au vieillissement. Il apparaît évident que le Collaborating Center ne peut s'appliquer à l'université dans son ensemble. Une structuration est donc nécessaire, ce qui explique la création de l'Institut d'innovation « *Innovation hub* sur le vieillissement et le bien-être ».

Cette action est en lien avec Ulysseus qui est une alliance d'Universités européennes créée en 2020. Il en existe aujourd'hui 65 et chacune d'elles compte six à huit universités, soit environ 600 universités ou établissements d'enseignement supérieur en Europe. Ce chiffre semble élevé, mais en réalité, il représente moins de 10 % des établissements.

L'une des spécificités d'Ulysseus est d'avoir essayé de répliquer un modèle de centre de référence impliquant de la transdisciplinarité. Le but est d'aligner des thématiques locales, nationales, européennes, voire mondiales, de façon à obtenir des financements permettant d'augmenter l'impact des actions menées.

L'alliance Ulysseus est financée essentiellement par l'Europe et par France 2030, mais c'est aussi un écosystème de projets européens pour lesquels Université Côte d'Azur candidate et obtient des fonds. Actuellement, il existe une vingtaine d'autres projets européens qui gravitent autour d'Ulysseus pour une somme d'environ 18 millions d'euros, en plus des sommes dédiées à l'alliance en tant que telle.

À Nice, le *hub* traite du vieillissement et du bien-être. Cette thématique a été choisie voilà dix ans. De nombreuses discussions avaient alors eu lieu avec les partenaires locaux (mairie, entreprises, Chambre de commerce, etc.), faisant ressortir le vieillissement et le bien-être comme des axes structurants.

Le *hub* d'innovation comporte plusieurs composantes, telles que :

- faire de la recherche conjointe et transdisciplinaire sur la thématique du vieillissement et du bien-être ;
- faire des formations autour de ce sujet ;
- avoir un *living lab* (il s'agit d'appartements et de cabinets médicaux connectés visant à réaliser des expérimentations)
- le programme « startups », qui consiste à accompagner douze structures pendant un an, ce qui permet d'animer les acteurs locaux autour d'un sujet précis.

M. Stéphane NGO MAI explique que le *hub* n'existe pas administrativement, ce qui nécessite de structurer toutes les actions menées autour d'un 2IP, avec un directeur, un directeur administratif, un conseil composé des directeurs, du VP, des présidents du conseil scientifique, quatre enseignants-chercheurs et sept membres associés. M. Stéphane NGO MAI évoque également un comité exécutif, qui comprend les directeurs, un VP et les présidents du conseil scientifique. Enfin, M. Stéphane NGO MAI évoque le conseil scientifique préexistant, composé d'experts Ulysseus et d'experts externes.

Mme Sarah LABAT-JACQMIN s'interroge sur la notion d'association de patients.

M. Stéphane NGO MAI répond que cette association existe depuis un certain temps, en partenariat avec le département de médecine générale de l'université.

M. Jeanick BRISSWALTER fait part d'un projet européen nommé « Bien vieillir », qui doit intégrer des associations de patients également.

M. Luc PRONZATO a le sentiment que la motivation essentielle de la création de cet institut d'innovation est d'avoir une gouvernance.

M. Stéphane NGO MAI assure qu'il aurait préféré s'en passer. Cependant, cette démarche est nécessaire, car elle permet de structurer administrativement le *hub* et d'être labellisé par l'OMS.

M. Jeanick BRISSWALTER précise que la description de sujets de recherche et la restitution de résultats obtenus dans le cadre de ce projet feront l'objet d'une présentation lors d'un prochain Conseil d'Administration.

La création de l'Institut d'Innovation et de Partenariat « innovation hub ageing and well-being » est approuvée à la majorité des voix, 20 voix favorables, 2 voix défavorables et 5 abstentions.

Présentation de Mme Marie-Sophie BERGER, Responsable du service des affaires statutaires et institutionnelles

Des avis favorables des conseils de composantes et EURs et de la Commission des statuts de l'établissement du 9 juillet 2025 ont été rendus.

Mme Marie-Sophie BERGER présente le contexte général : les élections au COSP ont eu lieu en novembre dernier. À cette occasion, des imprécisions ont été identifiées dans les textes, notamment dans le règlement intérieur n°3, ce qui demande des ajustements.

Par ailleurs, Mme Marie-Sophie BERGER fait part de la volonté de réaliser un bilan après une période de quatre ans, afin d'identifier des besoins de mise à jour dans les statuts.

Ainsi, un certain nombre de modifications transversales a été appliqué à l'ensemble des statuts, notamment :

- mise à jour des périmètres des instances d'EURs ;
- généralisation de l'expression « Direction opérationnelle » ;
- substitution du sigle UniCA au sigle UCA ;
- suppression de la mention « établissement expérimental », au profit de « grand établissement ».

9

La présentation détaille les points saillants modifiés par EUR. Pour CREATES, il s'agit d'une mise à jour de la composition des instances et de ne plus flécher les chargés de mission désignés.

Il est proposé de voter séparément pour chaque EUR.

Mme Sarah LABAT-JACQMIN estime qu'il serait plus simple que toutes les EUR fonctionnent de la même façon, selon un texte simple. En effet, il est difficile de déterminer quelle règle s'applique selon les EUR.

M. Jeanick BRISSWALTER souligne que la spécificité de l'établissement est d'avoir des structures adaptées à leur environnement propre et non des modèles uniques sinon il comprend de cette remarque que l'EUR CREATES fonctionnerait de la même façon que l'EUR DS4H, par exemple, ce qui ne lui semble pas être le cas.

Les modifications des statuts de l'EUR CREATES sont approuvées à la majorité des voix, 20 voix favorables et 5 abstentions.

En ce qui concerne l'EUR DS4H, Mme Marie-Sophie BERGER fait part d'une demande de suppression du comité de suivi. Elle rappelle que cette instance est obligatoire et prévue pour chaque EUR. Cette demande a donc été rejetée. En revanche, la suppression du fléchage des Directions adjointes est prévue. Enfin, une rédaction plus large a été adoptée concernant la représentation du monde socio-économique parmi les membres du COSP.

Les modifications des statuts de l'EUR DS4H sont approuvées à la majorité des voix, 20 voix favorables, 1 voix défavorable et 4 abstentions.

Pour ce qui est de l'EUR ELMI, il a été demandé que la séance de l'élection du directeur ou directrice soit présidée par la Direction opérationnelle et/ou administrative et non plus par le doyen ou la doyenne. S'agissant du COSP, ELMI fait le choix de faire désigner des personnalités extérieures au titre d'une institution et non plus sur un appel à candidatures. Enfin, les membres du comité de suivi sont toujours désignés par le directeur ou la directrice de l'EUR, mais après avis du COSP.

Les modifications des statuts de l'EUR ELMI sont approuvées à la majorité des voix, 20 voix favorables, 1 voix défavorable et 4 abstentions.

Pour l'EUR LIFE, Mme Marie-Sophie BERGER fait part de deux ajouts majeurs concernant le Copil : premièrement, la Direction de l'École Polytech comme membre de droit et deuxièmement, la Direction de NEUROMOD et de l'Académie 4 Idex dans les membres désignés. En annexe, il est proposé d'ajouter les PSI et de supprimer les Labex.

Les modifications des statuts de l'EUR LIFE sont approuvées à la majorité des voix, 20 voix favorables et 5 abstentions.

Concernant l'EUR ODYSSEE, Mme Marie-Sophie BERGER mentionne la suppression du fléchage des chargés de mission, pour le Copil, l'ajout en membres invités sans droit de vote des Directions de départements disciplinaires en rattachement secondaire. Enfin, au niveau du COSP, l'ajout en membres invités sans droit de vote des responsables de parcours de licences professionnelles.

Les modifications des statuts de l'EUR ODYSSEE sont approuvées à la majorité des voix, 19 voix favorables et 6 abstentions.

En ce qui concerne l'IUT, Mme Marie-Sophie BERGER évoque l'intégration de la dénomination de BUT (bachelor universitaire technologie) dans le texte, la féminisation des titres dans l'ensemble du texte, l'allègement des statuts pour plus de lisibilité en versant des dispositions dans le RI et la mise à jour de certaines instances ou de leurs attributions.

Les modifications des statuts de l'IUT sont approuvées à la majorité des voix, 24 voix favorables et 1 abstention.

M. Célestin BEATSE évoque ensuite le SSE, soumis à une évolution du Code de l'éducation.

Les modifications des statuts du Service universitaire de Santé Étudiante sont approuvées à la majorité des voix, 24 voix favorables et 1 abstention.

7) ACTUALISATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'UNICA SUITE AUX ÉLECTIONS AUX COSP D'EURS

Présentation de Mme Marie-Sophie BERGER, Responsable du service des affaires statutaires et institutionnelles

Un avis favorable du Comité de Pilotage d'Établissement du 4 juillet 2025 a été rendu.

Un avis favorable du CSAE du 17 juillet 2025 a été rendu.

Mme Marie-Sophie BERGER précise que les modifications portent uniquement sur l'article 4 du règlement, intitulé « Composition des collèges et conditions pour être électeur au COSP ». La première modification concerne l'ajout d'une exception pour les enseignants-chercheurs et chercheurs.

Il est rappelé :

- qu'un enseignant-chercheur ou chercheur ne peut voter que dans une seule EUR ;
- que le laboratoire de l'EC ou du chercheur détermine dans quelle EUR il vote en fonction du rattachement de son laboratoire à titre principal ;
- qu'en cas de rattachement d'un même laboratoire à titre principal à plusieurs EUR, les EC et chercheurs rattachés à ce laboratoire sont inscrits d'office sur les listes électorales de l'EUR à laquelle leur département disciplinaire est adossé à titre principal.

Dans ce cadre, l'ajout suivant est proposé : « À titre exceptionnel et sous réserve de l'accord des deux directeurs ou directrices des EUR concernés, les enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, chercheuses et chercheurs rattachés à ce laboratoire peuvent demander à être inscrits sur la liste électorale d'une autre EUR. »

Mme Marie-Sophie BERGER mentionne ensuite l'ajout d'une restriction d'éligibilité pour certains personnels administratifs. Ainsi : « Les directeurs ou directrices opérationnelles de composantes, ainsi que les directeurs ou directrices de campus, ne sont pas éligibles au COSP d'une EUR. »

11

Ensuite, une modification est apportée aux conditions d'inscription sur les listes électorales des personnels administratifs des organismes de recherche ou des établissements composantes, qui ne seront plus soumis à une demande d'inscription préalable. Ainsi : « Les personnels administratifs et techniques des organismes de recherche ou des établissements composantes affectés dans les laboratoires en adossement principal ou secondaire à une EUR sont électeurs dans cette EUR. »

L'actualisation du règlement intérieur d'Université Côte d'Azur est approuvée à la majorité des voix, 20 voix favorables et 5 abstentions.

M. Stéphane AZOULAY remercie toutes les personnes qui se sont impliquées dans ce travail d'actualisation du règlement intérieur, notamment les services juridiques, la commission des statuts et M. Marc DALLOZ.

8) CONVENTION D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE ISART DIGITAL

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

Un avis favorable unanime du Comité de Pilotage d'Établissement du 4 juillet 2025 a été rendu.

M. Jeanick BRISSWALTER indique qu'ISART est une école tournée vers les formations et la recherche dans le domaine du jeu vidéo. Il s'agit du numéro deux mondial dans ce domaine. Cette école travaille déjà avec UniCA en recherche depuis quelques années. L'idée est donc de proposer un statut d'associé à cette école. Ainsi, ses formations devront faire l'objet d'échanges avec l'université en amont de leur ouverture. Il s'agit aussi d'instaurer une coordination des recherches entre UniCA et ISART.

M. Jeanick BRISSWALTER ajoute que cette convention permet aux étudiants de l'ISART de bénéficier du service de santé de l'université.

Il exprime une volonté de limiter les conventions d'association et de se concentrer sur les écoles d'excellence.

Mme Sarah LABAT-JACQMIN observe qu'en intégrant ISART à travers cette convention, UniCA apporte une valeur ajoutée à cette école. En revanche, elle demande ce que l'ISART apporte à l'université.

Tout d'abord, M. Jeanick BRISSWALTER précise que cette convention ne coûte rien à l'université. Ensuite, il souligne qu'ISART est une école d'excellence dans son domaine. Ainsi, l'université peut bénéficier de ses compétences, notamment à travers des *masterclass*. En outre, UniCA bénéficiera d'une vision claire des formations ouvertes et participera au Conseil d'administration de l'école. M. Jeanick BRISSWALTER déplore l'ouverture dite sauvage d'écoles qui rendent le paysage illisible pour les étudiants et les parents. Ainsi, la signature d'une convention avec l'école ISART permet de contrer cet effet.

M. Stéphane AZOULAY ajoute qu'à travers cette convention, UniCA affirme sa volonté de renforcer le partenariat avec cette école et sa position de chef de file de l'enseignement supérieur.

Il est demandé ce qu'il en est de la gestion de cette école, puisqu'elle s'étend sur plusieurs sites, qui ont parfois des politiques indépendantes.

12

M. Jeanick BRISSWALTER répond que l'université a accès à la politique globale de l'école, qui est effectivement multisites.

M. Erwan PHILIPPE demande comment l'ISART va s'intégrer dans le parcours « jeux vidéo » de l'université en Master.

M. Jeanick BRISSWALTER explique qu'il n'est pas question d'intégration à ce master.

M. Stéphane AZOULAY indique que l'objectif de cette convention d'association est d'échanger et d'agir en bonne intelligence. Il précise qu'ISART n'a pas besoin de l'université pour fonctionner. La démarche est saine, dans le sens où l'objectif de l'ISART est de travailler conjointement et non de s'implanter en tant que concurrent frontal.

M. Erwan PHILIPPE souligne que le gouvernement incite à augmenter, par tous les moyens, les droits d'inscription des diplômes d'État. L'une des façons de faire consiste à s'associer avec des entreprises privées et à mélanger la notion de diplôme offert par l'école et le label « master de l'établissement ». Il serait dommageable de perdre la qualité consistant à offrir des diplômes d'État à l'ensemble des citoyens pour des sommes modiques et d'entrer en concurrence avec des écoles privées.

M. Jeanick BRISSWALTER soutient que l'idée est d'entrer dans un mode de régulation certes imparfait, mais qui permet de répondre à l'inflation des écoles privées sur le territoire, qui entrent en concurrence avec les formations de l'université.

Pour donner suite à une remarque formulée en séance, une clarification sera apportée au texte, sur le point 3.1 concernant l'accès aux masterclass.

La convention d'association avec l'école ISART digital est approuvée à la majorité des voix, 17 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions.

III - QUESTIONS FORMATION & VIE UNIVERSITAIRE

9) CRÉATIONS ET MODIFICATIONS DE DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT

Présentation de M. Ali DOUAL, Vice-président Formation et innovation Pédagogique

Des avis des conseils académiques des 12 juin et 3 juillet 2025 ont été rendus.

M. Ali DOUAL compte pour 2024-2025, 178 diplômes d'établissement, dont 157 DU et une vingtaine de certificats. Sur les 157 DU recensés, 65 sont en réalité des DI (Diplômes Interuniversitaires). Sur les 178 diplômes d'établissements, 103 sont dans le domaine de la santé. Les 75 restants sont portés par 11 composantes. En outre, sur les 178 diplômes d'établissement, 24 n'ont pas été ouverts depuis deux ans – seuls 154 sont donc actifs.

Ces diplômes d'établissement représentent 8000 à 9000 heures d'enseignement (1,8 % de l'offre de formation). M. Ali DOUAL évoque une problématique de tarification ; ces derniers sont trop bas. Il ajoute que dans le modèle des DU, les coûts de support sont pris en compte, mais pas les coûts de soutien. L'idée est d'établir une typologie de diplômes permettant de calibrer un modèle d'estimation des coûts raisonnable, avec une marge d'erreur limitée. Ces travaux sont en cours.

M. Ali DOUAL indique que les dossiers remontés actuellement sont plus construits et professionnels qu'entre 2016 et 2020. Il fait part de quinze demandes de créations (dont huit relevant du domaine de la santé). Ces derniers passent devant le Comité de suivi des programmes, composé de la Direction des affaires financières, la DRH et la Direction de la formation. M. Ali DOUAL précise que le Conseil académique a émis 14 avis favorables et un avis défavorable, pour lequel le modèle pédagogique manquait de clarté. Par ailleurs, des incohérences ont été relevées concernant les tarifs, entre ce qui figurait dans le dossier et ce qui a été annoncé par le porteur du projet.

Mme Sarah LABAT-JACQMIN évoque la formation de DPO, qui semble utile, actuelle et paraît répondre à des besoins. Il conviendrait de donner accès à ces cours spécifiques aux étudiants de l'université sans payer de complément pour le DU.

M. Ali DOUAL indique que ce diplôme n'est ouvert qu'aux étudiants titulaires d'un bac+4 en droit dans ce domaine. Il précise qu'il ne s'agit pas de sensibilisation. Ces enseignements ne peuvent être ouverts à d'autres étudiants en formation initiale, car la qualification juridique est nécessaire.

M. Ali DOUAL indique que la certification en nissart a été demandée par le rectorat, qui s'engage à financer ce DU qui s'inscrit dans le domaine de la science du langage. Ce diplôme est destiné à deux ou trois professeurs chaque année, sur une période de deux ans, après quoi la demande

sera épuisée. Cette qualification vise des classes au sein desquelles tous les enseignements de la journée sont délivrés en nissant.

Les créations et modifications de diplômes d'établissement sont approuvées à la majorité des voix, 18 voix favorables, 2 voix défavorables et 5 abstentions.

10) ATTRIBUTION DE BOURSES D'ÉTUDES JOHNSON & JOHNSON

Présentation de M. Ali DOUAL, Vice-président Formation & Innovation Pédagogique

Un avis favorable du Conseil académique du 3 juillet 2025 a été rendu.

M. Ali DOUAL explique que la bourse en question, d'un montant de 50000 euros, doit servir à aider les apprenants d'autres pays. Elle profitera à cinq étudiants positionnés sur un classement d'excellence. La bourse est délivrée à l'inscription, puis un suivi d'assiduité est réalisé. Il est précisé que cette bourse n'est pas cumulable avec une autre bourse délivrée par l'université.

L'attribution de bourses d'études Johnson & Johnson est approuvée à la majorité des voix, 18 voix favorables, 2 voix défavorables et 2 abstentions.

IV - CONVENTIONS

Présentation de M. Stéphane AZOULAY, Vice-président du Conseil d'Administration et des Moyens

Les conventions sont approuvées à la majorité des voix, 22 voix favorables et 1 abstention.

POINTS PRÉSENTÉS POUR INFORMATION

- Direction de l'UMR PHENX

M. Stéphane AZOULAY évoque une précédente incompatibilité avec certains statuts des personnes qui s'étaient présentées à la Direction de l'unité. Les modifications nécessaires ont été apportées et la nouvelle direction a été validée.

- Calendrier des instances 2025-2026

Date du prochain conseil d'administration : 23 septembre 2025.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 17 h.

Signature(s) électronique(s) du présent document

La version originale de ce document est sous forme électronique, par conséquent les signatures ci-dessous doivent impérativement être vérifiées électroniquement à l'aide d'un logiciel adapté comme Adobe Acrobat Reader DC™. Si un message d'avertissement apparaît, la raison peut être liée à l'absence de confiance dans l'Autorité de Certification qui a délivré le certificat utilisé pour signer le document. Dans ce cas, cliquez sur « Détails du certificat » dans le « Panneau des signatures » et sélectionnez le certificat « Sunnystamp Root CA G2 » puis cliquez sur « Ajouter aux certificats approuvés » dans l'onglet « Approbation ». A noter que les logiciels de lecture de documents PDF en mode Web ou mobile n'affichent pas les détails relatifs aux signatures électroniques. Pour toute question, merci de nous écrire à l'adresse support@lex-persona.com.

Digital signature(s) of this document

The original version of this document is in electronic form, so the signatures below must always be verified electronically using appropriate software such as Adobe Acrobat Reader DC™. If a warning message appears, the reason may be the absence of trust in the Certificate Authority which issued the certificate used to sign the document. In this case, click on "Certificate Details" in the "Signatures panel" and select the "Sunnystamp Root CA G2" certificate then click on "Add to approved certificates" on the "Approval" tab. Note that PDF reading software in web or mobile mode does not display the details of the digital signatures. If you have any questions, please write to us at support@lex-persona.com.